



## ARRETE PERMANENT DU MAIRE 0/PER/2020/09

Le Maire de la commune de PLOUHINEC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants et L.2213-23, relatif aux dispositions générales en matière de pouvoirs de police du Maire,

CONSIDERANT que plusieurs éboulements de portions du sentier littoral se sont produits sur la commune de Plouhinec ;

CONSIDERANT que les risques naturels d'effondrement, de chute de blocs de pierre et l'instabilité de certaines portions du sentier côtier dus aux intempéries, sont caractérisés et qu'ils présentent un risque imprévisible ;

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers du littoral de la commune de PLOUHINEC ;

CONSIDERANT qu'il appartient au maire de prendre toutes dispositions pour éviter tous risques pour les usagers,

### ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : A compter de la date du présent arrêté, *l'usage et la fréquentation du sentier côtier sont interdits aux piétons par mesure de sécurité* sur :

- Une portion de sentier de Saint-Julien (barrière).  
Le GR 34 est dévié par la rue de Saint Julien
- Une portion de sentier de Lézarouan (barrière).  
Le GR 34 est dévié par la rue des Goélands

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation, des déviations et un périmètre de sécurité seront mis en place par les services techniques de la communauté de communes.

ARTICLE 3 : Des affiches permettant l'information des usagers seront disposées sur les zones d'accès du site.

ARTICLE 4 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 5 :  
le Maire de **PLOUHINEC**,  
le directeur des services techniques de **PLOUHINEC**,  
l'Agent de Surveillance de la Voie Publique de **PLOUHINEC**,  
Mr le Commandant de la Brigade de **Gendarmerie d'AUDIERNE**  
**sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

l'adjoint aux travaux, voirie et sécurité, la Communauté de Communes du Cap Sizun  
**sont destinataires d'une copie pour information.**

**Affichage :**  
en mairie  
sur le site de la commune : <https://ww.plouhinec.bzh> (urbanisme/arrêté)



Le Maire de **PLOUHINEC**,

**Yvan MOULLEC**

### **Recours :**

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux adressé à *Commune de PLOUHINEC - rue du Général de Gaulle – 29780 PLOUHINEC*. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai à compter de sa notification, en saisissant le tribunal administratif de *RENNES* ou, par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet suivant : <http://www.telerecours.fr>).

En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité ou en l'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de *RENNES* peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

### **Mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :**

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent aux agents habilités des services communaux de la commune de PLOUHINEC (29780) :

- d'exercer les pouvoirs de police afférents à la gestion du domaine routier communal,
- d'en exploiter et d'en analyser les données en vue de réaliser des statistiques internes d'activité et d'usage.

Un défaut d'enregistrement des données entraînera des retards ou une impossibilité de les exploiter ou de les analyser en vue de prendre la ou les décisions administratives objet(s) de la demande. En les enregistrant, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - Conseil départemental de ~~XXXXX~~ / *Commune de PLOUHINEC - rue du Général de Gaulle – 29780 PLOUHINEC* ou via l'adresse mail [mairie@ville-plouhinec29.fr](mailto:mairie@ville-plouhinec29.fr)

Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.